



RESUME DE LA CONFERENCE DE PRESSE

Neuchâtel, le 3 avril 2007

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA POLICE CANTONALE NEUCHATELOISE

1. UNE POLICE NEUCHÂTELOISE A L'HORIZON 2012-2014

M. le Conseiller d'Etat Jean Studer qui présidait la conférence de presse annuelle de la police cantonale a livré quelques réflexions sur l'avenir de la police neuchâteloise, avec le slogan "***La police neuchâteloise: Un projet visant à l'excellence en matière de sécurité publique***".

Avec le commandant de la police cantonale, il a présenté la vision stratégique de la future police neuchâteloise, envisagée à l'horizon 2012-2014. Il a en particulier souligné que le texte de loi, adopté par le Grand Conseil et qui devrait selon toute vraisemblance entrer en vigueur le 1er septembre 2007, ne signifie pas seulement une nouvelle forme d'organisation de police de par la suppression des corps communaux, mais il offre surtout une occasion unique de repenser de manière fondamentale les mécanismes qui régissent l'action de la police tant sur le plan de son organisation que de ses processus de travail.

A cet effet le projet poursuit trois objectifs stratégiques:

- ***Créer un service de sécurité publique de référence regroupant toutes les forces de polices du canton;***
- ***Augmenter la sécurité objective et subjective tout en réduisant de 10% les coûts pour le canton et les communes;***
- ***Développer et gérer les prestations de sécurité publique en collaboration avec les communes et sous la haute surveillance du Conseil cantonal de la sécurité.***

Le commandant de la police cantonale a dressé un état des lieux relatif aux contrats de prestations conclus ou en voie de négociation avec 23 communes.

A ce jour:

- 5 communes ont conclus un contrat de prestations au 1er janvier 2007;
- 4 communes sont sur le point de signer un contrat de prestations pour le 1er juillet 2007;
- 5 communes souhaitent signer un contrat de prestations pour le 1er janvier 2008;
- 9 communes ont engagés des discussions avec la police cantonale

2. EVOLUTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION EN 2006 ET BILAN

Le lieutenant-colonel René Germanier, commandant de la gendarmerie a relevé avec satisfaction que les statistiques des accidents de la route indiquent toujours une réjouissante tendance à la baisse. C'est ainsi qu'en 2006 avec 1178 accidents, c'est une diminution de 21 par rapport à l'année dernière et une diminution de 61,50 % par rapport à 1990. D'autant plus que, durant la même période, le parc automobile n'a cessé de croître.

Le nombre de tués en 2006 sur les routes a certainement atteint le seuil incompressible. En effet, ce chiffre est le record négatif absolu des ces 36 dernières années, ou l'on avait en 1970, 59 tués pour 52'640 véhicules, alors qu'en 2006 avec 109'587 véhicules, il y a eu 6 tués.

L'analyse de ces 6 accidents mortels a permis de déterminer que 3 d'entre eux sont dus à une vitesse inadaptée aux conditions de la route, 1 suite à une ivresse et 2 à des fautes de circulation. Par conséquent, le 50 % des accidents mortels est dû à l'excès de vitesse.

Le commandant de la gendarmerie a également livré le bilan relatif **au 0,5 ‰**. Il a aussi rappelé les dispositions légales en matière de contrôle de l'alcoolémie. En effet, "Les conducteurs de véhicules, de même que les autres usagers de la route impliqués dans un accident, peuvent être soumis à un alcootest."

En 2006, c'est plus de 34'000 usagers qui ont été contrôlés à l'éthylomètre (contrôle systématique). Ces contrôles ont décelé 942 ivresses, dont 147 lors d'accidents et 795 sans accidents, ce qui représente un taux d'infractions de 2.75%, contre 2.20% en 2005, Le nombre d'accidents avec ivresse en 2006 est de 147, soit une augmentation de 13.95% par rapport à 2005.

Sur les 942 ivresses, 810 concernaient des hommes (86%) et 132 des femmes (14%).

3. EVOLUTION DE LA CRIMINALITE EN 2006

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2006, à l'examen de la statistique annuelle, a subi relativement peu de modification par rapport à l'année 2005, mais révèle une légère baisse.

Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2005, est en légère baisse soit 6%.

Les présents chiffres sont issus des statistiques annuelles transmises à l'Office fédéral de la police, à l'exception des coups et blessures (qui comprennent également les voies de fait, en plus des lésions corporelles), les incendies par négligence et techniques, ainsi que les dommages à la propriété (qui sont comptabilisés de la statistique cantonale).

Il faut noter aussi une diminution de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: diminution de 10% pour le total des infractions contre le patrimoine, diminution de 10% pour les vols simples et diminution de 10% pour les vols par effraction et les vols par introduction clandestine.

Pour la première fois depuis l'année 2000. Les délits graves, tels les violences, montrent enfin une légère diminution puisque les affaires de coups et blessures diminuent de 2.4% (+ 67% par rapport à 2000). Les brigandages montrent une diminution de 4.4% par rapport à l'année 2005. Les affaires de moeurs sont par contre en augmentation de 18% par rapport à 2005.

La rubrique relative aux homicides, dans le tableau ci-dessus, inclut deux tentatives. Seul un homme a été tué à coups de couteau à La Chaux-de-Fonds.

Le nombre d'incendies enregistré une augmentation de 11.8%, tandis que les incendies intentionnels enregistrent une forte augmentation de 76% par rapport à 2005. Les incendies par négligence diminuent de 15% par rapport à 2005 et les incendies ayant une cause technique reculent de 22%.

La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2005, en moyenne l'équivalent de 8.9 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 9.3 en 2005, 7 en 2004, 9 en 2003, 8 en 2002, 7 en 2001 et 5.5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire a diminué de 4.1% par rapport à 2005 (3398 auteurs/suspects) et montre une augmentation de 60% par rapport à 2000 (2037 auteurs/suspects).

Le taux d'élucidation est de 40% pour les délits comptabilisés dans le tableau ci-dessus (moyenne suisse: 18%). Il est de 45% si l'on considère l'ensemble des délits figurant dans le code pénal et élucidés par la police cantonale.

Les violences conjugales ont représenté 372 affaires en 2006 (contre 381 affaires durant l'année 2005 et 201 affaires entre le 1er avril 2004, date de la modification du Code pénal suisse, et le 31.12.2004). Le nombre d'affaires annoncées à la police a donc légèrement diminué. Il n'est pas autorisé d'en déduire que le nombre de violences conjugales a diminué dans la réalité des foyers, car il s'agit très vraisemblablement d'un effet dû à des variations du taux d'annonces.

Les 372 affaires concernent la commission de 719 infractions, dont 77.2% sont représentées par les voies de fait (gifle), des menaces et des injures. Les infractions à caractère grave (lésions corporelles, viol, contraintes) concernent moins de 10% du total des infractions.

Les 372 affaires de l'année 2006 concernent 380 auteurs au total (contre 333 en 2005), dont 38 ont récidivé à 2 reprises durant l'année 2006 et 7 à 3 reprises. Le taux de récidive est ainsi de 11.8%.

Pour de plus amples renseignements:

André Duvillard
commandant de la police cantonale
Tél. 032 889 95 01

<mailto:andre.duvillard@ne.ch>